

Cantons

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **73 (1922)**

Heft 12

PDF erstellt am: **27.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

de 12,2 par an. Nous laissons de côté l'année 1922 qui n'est pas achevée (à la fin de septembre, dix de ces nominations avaient déjà eu lieu).

Si l'on déduit du nombre actuel des étudiants le déchet précédent du 20 %, on obtient, pour les 4 années prochaines, un effectif probable de 14 diplômés par an. Y a-t-il là de quoi s'en effrayer outre mesure? Les chiffres précédents nous donnent à penser que ce serait s'alarmer par trop facilement.

H. Badoux.

— Notre Ecole a eu dernièrement l'honneur de la visite de quelques voyageurs de marque. Ce sont: MM. le Dr *Fujioka*, professeur à l'Ecole forestière de Fukoaka (Japon), *E. Muto*, professeur de sylviculture à l'Institut agricole de Morioka (Japon), *Shigeru Kawara*, conseiller forestier à Supporo (Japon), *M. Mac White*, délégué du gouvernement irlandais en Suisse.

CANTONS.

Bâle-Campagne. Ensuite du décès de M. Bachmann, les mutations suivantes ont eu lieu: L'ancien adjoint M. *Fr. Stöckle* devient inspecteur forestier cantonal et M. *G. Plattner*, jusqu'ici deuxième adjoint, est promu premier adjoint à l'inspection cantonale.

Obwald. Le successeur de feu M. Kathriner, inspecteur forestier cantonal, vient d'être désigné en la personne de M. *G. Omlin*.

Grisons. A été nommé inspecteur forestier de l'arrondissement du Prättigau, M. *H. Flury* qui, depuis 1919, administrait les forêts de la commune de Schiers.

Le *rapport sur la gestion forestière en 1921* a paru voilà quelque temps déjà, complet comme d'habitude. On trouve à y glaner maint renseignement intéressant.

La statistique avait établi, en 1914, que la surface totale des forêts de ce canton était alors de 134.034 ha, correspondant à un taux de boisement du 18,8 %. Vers 1916, ces données étaient devenues 143,850 ha et 20,2 %. Les indications les plus récentes font constater une nouvelle augmentation, très appréciable: superficie totale des forêts 154.510 ha, soit le 21,7 % de l'étendue totale du canton. Grâce à ces augmentations successives, qui s'expliquent surtout par une mensuration plus exacte, les Grisons que l'on a fait longtemps rentrer dans la catégorie des cantons à faible taux de boisement, se rapprochent insensiblement du taux de boisement moyen de la Suisse (23,2 %). Ce canton jouit, en tout cas, d'une supériorité certaine. C'est celui où la surface boisée moyenne par habitant est la plus élevée: 1,29 ha (en Suisse 0,25 ha, en France 0,26 ha, en Allemagne 0,22 ha, en Finlande 7,50 ha, etc.). Si l'on compare avec le canton de Zurich, où pourtant le taux de boisement est de 27,8 %, mais où chaque habitant ne dispose que

d'une surface boisée de 0,09 ha, on saisit sans autre combien l'habitant des Grisons est favorisé au point de vue de la production forestière. Cette région est bien une des grandes réserves en bois de notre pays.

Une des particularités de l'organisation forestière de ce canton alpin est la suivante: La loi prévoit que toute commune dont le domaine forestier dépasse 1000 ha, ou dont la possibilité est supérieure à 2500 m³, doit faire gérer celui-ci par un forestier diplômé. Aujourd'hui, le nombre de ces gérants forestiers communaux est de 14. Le rapport nous apprend que, légalement, ce nombre devrait être augmenté. A Ems, une revision d'aménagement a fait passer la possibilité de 2200 à 3060 m³; à Remüs, une taxation récente en vue de l'impôt l'a portée de 2380 à 2540 m³. A Roveredo, enfin, les forêts communales dépassent l'étendue de 1000 ha. Rien jusqu'à présent n'est venu nous apprendre si ces trois postes recevront les titulaires prévus à la loi forestière grisonne.

4818 ha de forêts communales ont été aménagées en 1921. A la fin de l'année, la superficie des forêts aménagées était de 87.300 ha; leur possibilité est fixée, en moyenne, à 1,7 m³ par ha. Des 148 plans d'aménagement, 50 sont encore des plans provisoires (22.000 ha).

Les exploitations durant l'exercice écoulé, dans les forêts communales, se sont élevées à 143.700 m³, inférieures de 71.100 m³ au montant de la possibilité.

Au chapitre des *dégâts causés par les insectes*, le rapport mentionne que l'invasion de la pyrale grise du mélèze (*Steganoptycha pinicolana*), qui avait débuté en 1919, a pris fin. Ce lépidoptère s'est attaqué, par contre, aux jeunes cultures de l'arolle, surtout dans l'arrondissement de la Haute-Engadine. Le bostryche typographe s'est montré plus dangereux que d'habitude; dans la seule commune de Lostallo, pas moins de 778 tiges durent être abattues pour prévenir de plus graves dégâts. Sur les pentes ensoleillées au-dessus de Brusio, la processionnaire du pin a ravagé sérieusement des jeunes pineraies.

Il faut signaler aussi le bel effort accompli dans la construction des chemins forestiers. Il en a été établi 64^{1/2} kilomètres. La Confédération a payé, sur la dépense totale de fr. 1.035.735, une subvention de fr. 183.785 et le canton une de fr. 91.892.

Le montant du fonds spécial des dépôts forestiers était, à la fin de 1921, de fr. 1.056.808.

Vaud. Nous avons annoncé, au dernier cahier du „Journal“, la vente de bois collective du 25 octobre, organisée sous les auspices de la *Fédération forestière de la Côte*. Suivant une communication qu'a bien voulu nous adresser son comité, tous les bois mis en vente. (3161 m³) ont trouvé preneur. Les prix atteints ont varié entre fr. 37,10 et 44,90 le m³, bois rendus aux scieries de la région¹ (cubage sans écorce). Il s'agit essentiellement de bois résineux.

¹ Le cahier du 10 novembre du *Journal suisse du commerce des bois* a introduit un terme nouveau pour désigner l'endroit où le vendeur livre son bois (page 365) et qui a le mérite de l'originalité. „Les bois sont livrés loco“, y peut-on lire. Voilà un endroit un peu mystérieux. Qu'est-ce que cela peut bien signifier?

Ces prix dénotent une sérieuse amélioration du marché des bois si l'on compare avec 1921.

Argovie. On nous apprend la démission de M. C. Keser, inspecteur forestier d'arrondissement à Brougg depuis 1910.

La grande mise annuelle des bois de la commune de Zofingue a eu lieu le 16 novembre dernier. Environ 5500 m³ de bois résineux, façonnés et empilés le long des chemins et places de dépôt des forêts bourgeoisiales, furent exposés en vente. Très grande affluence de miseurs, dont beaucoup du canton de Zurich. Tous les assortiments ont trouvé preneur. Les prix de vente ont dépassé largement ceux de la taxe et sont bien supérieurs à ceux de 1921. Le produit total de la vente a dépassé d'environ fr. 40.000 le montant de la taxe. Furent spécialement recherchés: les bois de charpente de dimensions moyennes. Un lot de pin Weymouth (54 m³), taxé fr. 73 le m³, s'est vendu à raison de fr. 94. Les bois de cette essence continuent à être très demandés.

BIBLIOGRAPHIE.

R. S. Hosmer. Impressions of European Forestry. Une plaquette de 89 pages, richement illustrée de phototypies dans le texte. Chicago, 1922; cartonné: un dollar.

L'auteur, qui est professeur de sylviculture à la Cornell University d'Ithaca, a fait en 1921 un voyage d'études forestières dans diverses contrées de l'Europe. Au cours de ses randonnées, il a adressé quelques lettres publiées dans le *Lumber World Review* et qu'il vient de réunir en une élégante plaquette très copieusement illustrée de vues de peuplements, de travaux de défense et d'instituts forestiers. M. Hosmer a voulu, ainsi faisant, renseigner les Américains sur les méthodes forestières du vieux continent et en faire ressortir les particularités essentielles. Les pays qu'il a étudiés sont la Suède, la Norvège, le Danemark, l'Allemagne, l'Angleterre, la Suisse et la France. Un des chapitres est consacré aux forêts communales de Zurich, de Winterthour et de Grindelwald, ce qui donne à l'auteur l'occasion de relever quelques points importants de notre organisation et de notre législation forestière. Partout il se demande quelles sont les innovations que son pays aurait avantage à introduire. Résumant son opinion quant à la propriété forestière communale, qui est quasi inexistante aux Etats-Unis d'Amérique, M. Hosmer estime qu'il ne saurait être question pour son pays d'admettre les méthodes européennes de traitement; par contre, il est persuadé que ce serait à son avantage d'augmenter la proportion de la forêt communale. Cette intéressante plaquette s'achève par l'exposé de l'organisation actuelle, dans les pays visités, de l'enseignement forestier.

H. Badoux.

Erratum.

Mars 1922: page 53, ligne 12, lire 4 et 9, au lieu de 15 et 20; page 54, ligne 28, lire „de“, au lieu de „plus forte que“. M. Moreillon.

*** Sommaire du N° 11 ***
de la „Schweizerische Zeitschrift für Forstwesen“; Redaktor: Herr Professor Dr. Knuche,

Aufsätze: Zum hundertsten Geburtstag von Dr. J. Coaz. — Betrachtungen zur Studienplanreform. Von Prof. Dr. H. Knuchel. — Waldboden, Durchforstung, natürliche Verjüngung. Von Oberförster W. Schädelin. — Vereinsangelegenheiten: Protokoll über die Jahresversammlung des Schweizerischen Forstvereins in Altdorf, 21. August 1922. — Mitteilungen: Vom Zapfenöl, einer alten Nebennutzung. Von H. Tanner, Forstpraktikant. — Forstliche Nachrichten. — Anzeige. — Bücheranzeigen.